

TARIFICATION THEMIS COMMERCE à compter du 1^{er} octobre 2020

Honoraires sur cession fonds de commerce et droit au bail

Tranche de prix de vente net vendeur		Honoraires HT à la charge de l'acquéreur	Honoraires TTC à la charge de l'acquéreur
0 €	70 000 €	Forfait minimum de 7 000 €	8 400 €
70 001 €	100 000 €	10%	12%
100 001 €	200 000 €	9%	10,80%
> 200 000 €		8%	9,60%

Honoraires sur cession murs professionnels

7% HT, soit 8,40% TTC du prix net vendeur, à la charge de l'acquéreur
Avec un forfait minimum de 10 000 € HT, soit 12 000 € TTC.

Bail commercial

Honoraires de rédaction :

500 € HT à la charge du preneur, soit 600 € TTC

Honoraires de négociation :

10% HT du loyer triennal à la charge du preneur, soit 12% TTC
Avec un forfait minimum de 1 000 € HT, soit 1 200 € TTC

Rédaction du compromis

Honoraires de rédaction :

300 € HT à la charge de l'acquéreur, soit 360 € TTC

Gestion locative

Honoraires de gestion :

6% HT, soit 7,20% TTC du loyer mensuel à la charge du bailleur

TARIFICATION THEMIS IMMO à compter du 1^{er} juin 2022

Vente immobilière

Tranche prix de vente net vendeur	Honoraires T.T.C à la charge de l'acquéreur
0 à 99 999,99 €	7% *
100 000 € à 199 999,99 €	5,50%
200 000 €	4,50 %

* Forfait minimum de 5 000€

Location

A la charge du Locataire :

Honoraires de visite, constitution de dossier du locataire et rédaction de bail : 4 % du loyer annuel (plafond : 8€/m²)

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée et de sortie : 2 % du loyer annuel (plafond : 3€/m²)

A la charge du Bailleur :

Honoraires de visite, constitution de dossier du locataire et rédaction de bail : 4 % du loyer annuel (plafond : 8€/m²)

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée et de sortie : 2 % du loyer annuel (plafond : 3€/m²)

Honoraires de rédaction de bail + état des lieux sans négociation :

300€ TTC à la charge 50% du bailleur et 50% du locataire

Gestion locative

Honoraires de gestion :

6% HT soit 7,20% TTC du loyer mensuel à la charge du bailleur